Syndicat Mixte des Mobilités
de l'Aire Grenobloise

Liste des délibérations examinées par le Comité Syndical du 27 Novembre 2025

1	Compétences obligatoires - Titres-restaurant : adhésion au contrat-groupe du CDG38 au 1er janvier 2026.	Adoptée
2	Compétences obligatoires - Rapport sur les orientations budgétaires 2026 du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise.	Adoptée
3	Mobilités partagées, actives et intermodalités - Budget annexe Mobilités Partagées - Décision modificative n°1 exercice 2025.	Adoptée
4	Mobilités partagées, actives et intermodalités - Provisions pour créances irrécouvrables 2025.	Adoptée
5	Compétences obligatoires - SEM Territoires 38 - Rapport du représentant du SMMAG à l'assemblée spéciale pour l'exercice 2024.	Adoptée
6	Compétences obligatoires - SPL SAGES - Rapport annuel du représentant du SMMAG au conseil d'administration pour l'exercice 2024..	Adoptée
7	Compétences obligatoires - SPL Isère Aménagement - Rapport du représentant du SMMAG à l'assemblée spéciale pour l'exercice 2024.	Adoptée
8	Compétences obligatoires - Augmentation de capital de la SPL du Stationnement de la Région Grenobloise.	Adoptée
9	Mobilités urbaines - Acquisition de rames de tramway grande capacité pour le Réseau de transport en commun de l'aire Grenobloise - Autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°1 de régularisation administrative du marché.	Adoptée
10	Mobilités urbaines - Tarification - Conventions tarifaires 2025-2027 relatives à la mise en œuvre d'une tarification multimodale TER+M RESO et d'une tarification multimodale TER+TCL+M RESO.	Adoptée
11	Compétences obligatoires : Marché 2021-17 portant sur la mise en place des fonctionnalités transport en commun du Pass'Mobilités (MaaS de l'aire grenobloise) - Autorisation donnée au Président de signer l'avenant N°3 avec la société AIRWEB.	Adoptée
12	Mobilités urbaines - Programme d'investissement en bornes de recharge de véhicules électriques dans les parkings-relais pour 2026.	Adoptée
13	Mobilités urbaines - Marchés publics de transports publics mixtes (scolaires et non urbains) – Avenant n° 4 au marché n° 2024-47 - Extension de la ligne C13.	Adoptée
14	Mobilités urbaines - Méthodologie et réalisation d'enquêtes client mystère sur les services mobilités du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise pour la période 2026-2029 - Autorisation donnée au Président de signer les accords-cadres.	Adoptée
15	Mobilités urbaines - Exploitation des lignes urbaines, non urbaines, transport scolaire et transport sur réservation sur le secteur voironnais - Relance Lot 3 - Centre - Autorisation donnée au Président de signer le marché.	Adoptée
16	Compétences obligatoires - Prestations d'assistance, de maintenance adaptative, corrective et évolutive du Système d'information "M" - Autorisation donnée au Président de signer les accords-cadres.	Adoptée
17	Compétences obligatoires - PARTENARIATS - ADHESIONS - SUBVENTIONS - ADHESION DU VERCORS - COMPETENCES OBLIGATOIRES	Adoptée
18	Compétences obligatoires - Modification des statuts du SMMAG suite à l'Adhésion de la Communauté de communes du Massif du Vercors.	Adoptée